

Comment il faut aimer la Muse

(SUITE)

SEPT à huit cents personnes s'étant groupées, se sont imposé une mission. Leurs situations, leurs relations, leurs fortunes, permettent de la justifier et de la réaliser.

Expédions d'abord le Mécène « roublard », celui qui raisonne ainsi dans les fourrés du bois des Muses : « La Musique me coûte tant, mal an — mettons cent francs. Moyennant une cotisation de 50 francs par an à la « Société », non seulement je serai admis à des répétitions, galas, garden-party, auditions, je bénéficierai de 100 pour 100 sur certains ouvrages, etc..., mais j'aurai un titre parisien et... je ferai une économie sur mon budget musical. »

La Musique, disait déjà Platon, est l'essence de l'ordre. Cet exemplaire expédié, qu'ont à réaliser les « Amis » pour justifier leur mission ? La place m'étant mesurée, j'énumère quelques idées sans les résoudre.

A. *Création d'une « Maison de la Musique »*. — Comment des financiers comme M. Berly et autres, n'ont-ils pas encore compris qu'en servant l'art, il y avait en même temps à jeter les bases d'une affaire de premier ordre ? Comment ne pas supputer les devis et les résultats d'une vaste entreprise où seraient centralisées toutes les branches industrielles et commerciales touchant à la Musique ? Un énorme chef, un immense office musical comprenant : l'édition syndiquée et la vente, l'agence musicale dans ses développements, bibliothèque, salle de concerts, bureaux de rédaction et de copie, cours et conférences, salles d'auditions, expositions permanentes... Quel rayonnement mondial n'aurait pas un tel foyer ? la fabrication du matériel ne viendrait s'y joindre, du moins ses dépôts. De là sortirait toute une activité concentrée dans ses ressources et ses rouages, toute une floraison de pensée et de matériel qui, bientôt monnayées, ne tarderaient pas à englober et à répandre les fruits épars et rabougrs du capital individualiste.

Le capital ? quelques millions à avancer... Et la musique, telle que nous l'organiser, unirait ses bienfaits sociaux aux débouchés infinis de la main-d'œuvre, du talent et de l'art.

Je n'insiste pas sur l'essor assuré d'une telle affaire. Ainsi s'opère-t-elle dans une union fertile des forces, la fusion des individualismes éparés, inutiles, égoïstes ou inaptes.

Je me suis laissé dire que M. le prince de Broglie avait conçu ce projet, qu'il en avait élaboré les modalités, qu'il avait recherché les concours nécessaires ; que sa conception avait rencontré, sinon des résistances, du moins des difficultés. L'œuvre est-elle abandonnée ? Non, elle subsiste dans son principe. Il appartient à une puissante organisation de reprendre l'idée, d'en pénétrer les avantages, de mener la campagne auprès des manieurs d'or que n'effraient pas les créations lorsqu'ils en comprennent les mécanismes, les structures, les budgets et les bénéfices.

B. *Création d'une scène musicale d'application et d'une salle de concerts à Paris*. — Cette idée fait partie du programme élaboré par le secrétaire général de la Société, M. Louis de Morsier. Beaucoup plus simple, d'une portée beaucoup moins étendue, mais d'une signification très immédiate, cette initiative est appelée à d'excellents résultats : berceau d'œuvres inédits, triage par un jury permanent, lectures et exécutions, naissances facilitées à des œuvres vouées trop souvent à l'étouffement et au silence. De là peut sortir tout un système d'exposition publique, d'auditions sommaires ou patiemment ciselées où les jeunes auteurs pourront trouver des oreilles pour les entendre, des éditeurs pour s'intéresser, des directeurs pour les accueillir. Il appartient à la Société de réunir les bonnes volontés de ses membres pour réaliser cette conception originale, avec ses conséquences décentralisatrices, ses récompenses, ses patronages et ses appuis. La scène d'application des Mécènes deviendrait la pépinière où les entrepreneurs de spectacles viendraient sans effort cueillir les fruits mûrs.

C. — D'autres projets figurent au programme, irréalisés, suspendus, interrompus par les événements. Parmi les plus urgents et les plus efficaces, je citerais volontiers : la création d'une chorale parisienne

analogue aux institutions similaires de l'étranger — phalange capable de rendre aux grands concerts de la capitale les plus signalés services, si l'on songe que tant d'œuvres symphoniques avec chœurs ne peuvent être montées faute de choristes ; la création de cours gratuits populaires de musique — fondement même de l'éducation des masses en ce pays si ignorantes des éléments nécessaires ; organisation d'une caisse de secours — antidote contre les aumônes déprimantes, les intrigues sans dignité, les sollicitations importunes des contrefacteurs ou des mendians ; patronages à certaines manifestations musicales.

Ce dernier devoir d'une Société de Mécènes m'amène à citer un exemple. Il s'agit d'une œuvre de guerre dont la mission semble terminée, mais à laquelle il serait intéressant d'assurer la survie. Je veux parler de l'œuvre des Festivals de Musique française. Le mérite en revient à deux hommes ardents, MM. Hayet et F. Casadesus ; l'idée remonte au mois de décembre 1914. Ils groupèrent les encouragements, formèrent un Comité d'honneur, organisèrent les préliminaires dans une réunion où, parmi de généreux donateurs, j'ai la joie de relever le nom de M. Berly. Grâce à l'énergie des fondateurs, un premier festival fut donné le 16 juin 1916. Et l'on put lire ces nobles lignes sur les programmes :

« Le but initial est de manifester notre solidarité envers les compositeurs qui, par suite de leurs obligations militaires, se trouvent séparés de la vie artistique. Les festivals seront organisés sans aucune espèce de parti pris d'école, mais en s'inspirant du seul culte de l'art français. Ils réaliseront l'amitié de tous les compositeurs français, les plus illustres trouvant ainsi un moyen généreux de manifester leurs sentiments d'amitié à leurs cadets. »

Le succès répondit à l'effort. De 1916 au 27 mars 1919, en 6 concerts (dont 3 avec orchestre, chœurs et orgue ; 3 dits de musique de chambre), il a été donné plus de onze heures de musique se divisant ainsi : sept heures d'œuvres françaises n'ayant pas été jouées plus d'une ou deux fois dans les grands concerts ; trois heures d'œuvres françaises en 1^{re} audition ; une heure d'œuvres américaines inconnues en France — 7 *poèmes symphoniques* ou *symphonies*, 6 œuvres avec chœurs, 5 pour chant et orchestre, 4 *sonates* pour violon et piano, 3 *quatuors à cordes*, 13 pièces pour chant, 1 *quintette*, 1 *suite* pour instruments à vent, etc. ; au total : 54 ouvrages. 37 compositeurs différents ont été joués : 33 français, 4 américains. 74 artistes (virtuoses, chanteurs, chefs d'orchestre) ont pris part à ces concerts. Parmi les auteurs mobilisés et joués, 5 ont été tués, 7 blessés, 2 prisonniers. L'État a subventionné l'entreprise, lui allouant de 1916 à l'heure actuelle une somme de 2.000 francs.

Les Festivals ont terminé leur carrière de guerre avec un déficit de 1.500 francs seulement, déficit insignifiant si l'on songe aux frais énormes que nécessite l'intervention d'un orchestre de 80 musiciens.

L'idée qui a présidé à cette formation subsiste, son but n'a rien perdu de son ampleur, le besoin de solidarité reste le même avec plus d'impérieuse nécessité encore. Elle doit être soutenue.

J'ai cité cet exemple des Festivals. Il en est d'autres. La vigilance de la Société des Mécènes n'aura garde sans doute de les oublier dans la belle mission qu'elle s'est tracée.

Les Protecteurs isolés

Je n'ai loisir de résoudre ici la question de savoir si la mentalité générale du public amateur de musique a changé. Je crois qu'elle est invariable ; elle a acquis toutefois un sentiment plus vif de la nationalité et une sensibilité plus près de l'enthousiasme — un peu de ce que M. d'Indy traduisait ainsi : « Au rebours de la parole d'Hamlet, il y a quelque chose d'assaini en France... » Pour l'instant, le public savoure passionnément le parfum des fleurs retrouvées et le bonheur des choses entendues aux heures serènes d'antan.

La première réflexion qui doit s'imposer à lui, c'est que la Musique constitue l'un des éléments de la grandeur et de la richesse de la Patrie.

Ceci, au double point de vue de l'art national et de la prospérité nationale. Qu'il me suffise de rappeler mes articles sur l'édition et la facture.

De cette vérité évidente, découlent les devoirs du gourmet de la Musique.

Le premier, c'est d'organiser sa culture, soit par la pratique instrumentale, soit par la notion rationnelle, aussi élémentaire soit-elle, des principes de la langue musicale. La culture musicale, comme la culture des lettres, exige la connaissance de l'alphabet et de l'orthographe. Elle se complétera par l'audition méthodiquement dirigée, par la lecture des critiques avisées ; bref, par l'assimilation théorique et pratique qui forme l'assise du goût.

Lorsque son bagage de connaissances essentielles et classiques sera constitué, il s'évadera des répertoires ressassés. Les noms ignorés, les écoles neuves dont les huit dixièmes des amateurs soupçonnent à peine l'existence l'attireront par l'attrait de l'inédit où il s'égarera et s'effraiera. Le mélomane doit devenir un militant. Et l'on ne verra plus ces faces béates, ces mains indécises à manifester, ces yeux qui consultent les voisins pour savoir s'il faut applaudir ou ironiser. Chaque amateur doit être en mesure de se faire une opinion personnelle sans rougir. L'erreur est préférable au panurgisme. Pratiquement, il devra participer à l'essor de la Musique, élément de richesse nationale, par sa contribution ; il se fera une bibliothèque, il commanditera dans la mesure de ses moyens les entreprises, les sociétés locales, écoles, orphéons et harmonies populaires, fédérations, congrès. L'on ne saurait trop encourager les initiatives de quelques grandes industries, administrations, chemins de fer, qui trouvent dans leur personnel le moyen de composer des ensembles musicaux, chorales ou harmonies, à l'exemple de celles des Chemins de fer de l'Est, d'Orléans, de l'Imprimerie nationale, du Bon Marché, des P. T. T., des Galeries

Lafayette, de la Belle Jardinière, de la Compagnie du Gaz, de l'Assistance publique, de la Compagnie des Omnibus, de la Société Générale, du Chocolat Lombard, etc. Je voudrais que chaque corporation possédât sa musique, comme le régiment. Mieux : que chaque patron nît à la disposition de ses employés un abonnement périodique au concert ou au théâtre lyrique — ce qui se fit volontiers en Allemagne.

Et soyons gais. Je voudrais que chaque mélomane songeât à coucher son « amie » sur son testament. Sa mémoire survivra avantageusement en une fondation, un prix annuel et son nom restera gravé comme ceux des Cressant, Monbinne, Herz, Guérineau, Pinette, Poussin...

Je veux dire un mot d'un devoir qui s'impose aux salons musicaux. La musique gastronomique de ce bon M. de La Reynière est toujours de saison, frivole ou sévère. Ce qui ne l'est plus, c'est la livrée galonnée à boutons d'argent des « officiers de la maison » qu'endossaient les musiciens chargés d'écrire pour la voix ou la flûte du seigneur (sauf dans les restaurants où se pratique la musique de table). Le père Haydn la porta pour 400 florins par an.

Les salons musicaux du jour ont la stricte obligation de payer les professionnels qu'ils invitent, autrement qu'avec une coupe de champagne ou le mirage des relations à faire. Les riches, anciens ou nouveaux, doivent avoir le scrupule d'assurer la dignité de l'artiste qu'ils dérangent pour rehausser leurs estimables mondanités. Le mécénat moderne n'a plus de rapport avec la tyrannie des Esterhazy.

C'est par l'accomplissement de tels devoirs que s'exercera l'action démocratique des initiés, que s'effectuera l'utile contrepartie d'un dilettantisme éclairé à qui les créateurs de beauté livrent le labeur de leur vie. Ainsi s'étendra en ce pays une élite à laquelle se réjouira de prétendre toute une médiocratie végétante.

(A suivre.)

Ch. TENROC.